



www.anqaev.fr



Décembre 2024

N° 2024-11a

Rapport Moral 2024

7^{ème} Exercice : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

Sommaire :

Une vie publique importante et reconnue

Notre appartenance à deux réseaux AtmoSud et Fne-Paca

Participations et actions en cours

Interventions sur le port de Nice et le futur Palais pour l'accueil du Congrès des Océans de l'ONU en juin 2025

Les capteurs-citoyens et l'attente des résultats

La pollution des ferries de la Corsica Ferries

Le Conseil Métropolitain sur le climat et le Plan de Protection de l'Atmosphère et l'Urbanisme

L'ANQAEV et l'Université Nice Côte d'Azur

La qualité de l'air et un État français condamné à plusieurs reprises

Les tempêtes Alex, Aline et la catastrophe de Valence

Conclusion

Depuis 2022, la reprise économique s'impose partout dans le monde et à Nice, en particulier. Depuis, les activités de l'ANQAEV continuent sur un rythme soutenu. Les représentants de l'ANQAEV ont participé à de nombreuses réunions avec les services métropolitains, avec AtmoSud, les universitaires et les services préfectoraux (région Sud/PACA et Alpes-Maritimes). Comme en 2023, l'année 2024 marque une reconnaissance confirmée de notre association. Nous posons aux diverses autorités des questions importantes sur la qualité de l'air, l'évolution des structures urbanistiques, la problématique de l'eau et, aussi et toujours la question non résolue des ferries de la Corsica ferries.

Une vie publique importante et reconnue

Nous sommes régulièrement sollicités pour participer à la vie publique de la cité. Entre les réunions du Comité de pilotage du Plan de Protection de l'Atmosphère, celles de l'Observatoire de la transition Écologique et Citoyenne de la Côte d'Azur, avec le Comité territorial d'AtmoSud, les autorités portuaires, celles de la ville de Nice et de la Métropole, nous avons été présents lors de 24 réunions en présentiel ou en distanciel. Cela représente un grand investissement en temps, en recension de la documentation et en analyses précises. La publication régulière de notre revue, la Brève de Lymphia, avec des articles sérieusement documentés fait partie de notre stratégie permettant la large diffusion d'une information réfléchi et, parfois, un dialogue à distance lorsque les autorités tardent à répondre à certaines de nos demandes justifiées.

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie

Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



www.anqaev.fr



Notre appartenance à deux réseaux AtmoSud et Fne-Paca

Comme les années précédentes, notre association est membre de deux réseaux importants :

1 – AtmoSud, Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air. AtmoSud reste le maître d'œuvre de la surveillance de la qualité de l'air en région PACA, dont Nice. Plusieurs actions spécifiques ont été menées par cet organisme officiel appartenant au réseau national ATMO. En octobre 2019, nous avons participé aux journées méditerranéennes de l'Air à Ajaccio organisées conjointement par AtmoSud et QualitAir Corse. L'avantage de cette participation, c'est de nous permettre d'entendre ce que les institutionnels et les professionnels prévoient pour notre proche avenir et aussi de porter publiquement nos revendications. Notre association et ses adhérents participent à la mise en place de capteurs citoyens chez les habitants autour du port Lympia de façon à connaître et à recenser les retombées polluantes des navires entrant, manœuvrant et stationnant dans le port. La mise en œuvre a été réalisée au début de l'été 2024 dans le cadre du programme Arcadia.

2 – FNE-PACA qui est une association régionale regroupant des centaines d'associations de défense de l'environnement dans notre région. FNE-PACA est membre du réseau national de France Nature Environnement qui comprend 3.500 associations. C'est grâce au FNE PACA que nous avons pu coordonner nos actions médiatiques et institutionnelles avec les associations de riverains portuaires de Marseille, Toulon, Ajaccio et Bastia.

Participations et actions en cours

Interventions sur le port de Nice et le futur Palais pour l'accueil du Congrès des Océans de l'ONU en juin 2025

Comme les années précédentes, à plusieurs reprises notre secrétaire Général, Gérard Bonnes, est intervenu auprès des autorités portuaires (État, Mairie, CCI) pour signaler des pollutions aériennes ou maritimes dans le port obtenant une résolution rapide des problèmes posés sauf pour la Corsica Ferries.

La création d'un palais pour recevoir le prochain sommet de l'ONU sur les Océans en juin 2025 a retenu notre attention et nous avons écouté attentivement les propos des responsables Métropolitains. Toutefois, si d'importantes précisions nous ont été fournies, un certain flou quant au financement et sur les restrictions à la circulation nous impose la vigilance.

Les capteurs-citoyens et l'attente des résultats

Notre association travaille en concertation avec deux associations niçoises, Nice à vélo et AstroSud ainsi qu'avec le FNE-PACA et l'Université de Nice dans le cadre d'une très prochaine action relative aux capteurs-citoyens. Nous vous en avons parlé, nous avons évoqué dans les colonnes de la Brève de Lympia l'arrivée prochaine de ces capteurs légers. Plusieurs membres de l'association ses sont portés volontaires. Le processus est complexe impliquant des associations marseillaises, toulonnaises, niçoises, mais aussi AtmoSud, le FNE-PACA, les Métropoles de Marseille, Toulon et Nice ainsi que leurs services et les universités de Marseille et de Nice. L'importance du choix des capteurs et de leur fabrication devient un facteur important, d'où une certaine attente. Les capteurs sont légers coûtent entre 70 et 300 € pièces. Le problème reste un emploi parfois limité soit à la mesure du dioxyde de carbone CO², de dioxyde d'azote NO² ou du dioxyde de soufre SO² ou des particules fines et ultrafines de 10µ à 1µ et moins.

Les premiers prélèvements sont en cours d'analyse par les ingénieurs et chercheurs d'AtmoSud, nous attendons les résultats.



www.anqaev.fr



La pollution des ferries de la Corsica Ferries

Début 2024, la Métropole a proposé une réunion tripartite entre ses services, les responsables de la Corsica Ferries et ceux de l'ANQAEV. Nous espérons pouvoir influencer tant sur le trafic des véhicules terrestres s'embarquant pour la Corse ou de retour que sur la pollution de ces vieux navires dont les panaches noirs offusquent nos adhérents et les riverains du port. De reports en reports, la réunion prévue le 27 mai a été annulée, puis plus aucune nouvelle jusqu'à ce que nous rendions public notre mécontentement. Il ne faudrait pas qu'en 2025, le scénario de 2024 puisse se reproduire réduisant à néant nos légitimes revendications.

Le Conseil Métropolitain sur le Climat et le Plan de Prévention de l'Atmosphère et l'urbanisme

Le 6 juillet 2021 nous avons participé à une des premières réunions du Conseil Métropolitain sur le Climat. En 2019 et 2020, nous avons été conviés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la préfecture de région aux travaux préparatoires du Plan de Protection de l'Atmosphère.

Ces réunions nous permettent de dialoguer avec les institutionnels (État, mairie, métropoles, armateurs etc.) De la sorte nous sommes au courant des avancées du plan de verdissement de la ville, en particulier du port de Nice, de la mise en œuvre d'une Zone de Faible Émission à Nice : Zone limitant le trafic routier des véhicules trop polluant car producteurs de dioxyde de carbone qui est un gaz à effet de serre réchauffant l'atmosphère.

Le maire de Nice promet que cette mise en œuvre de la ZFE attendra. En raison des contentieux, est-ce que ce sera possible d'attendre aussi longtemps ? Il devient évident que ces zones d'exclusion pénalisent les personnes aux revenus les plus faibles ne pouvant pas acheter un véhicule adapté aux nouvelles normes ou un véhicule électrique ?

Il faut bien comprendre que la fabrication d'électricité reste polluante dans tous les cas car l'énergie nucléaire reste une pollution reportée sur les générations futures et les énergies éoliennes et solaires impliquent la fabrication d'éoliennes et de panneaux photovoltaïques qui est polluante lors de la fabrication comme lors de la destruction. Les choix sont difficiles.

Après plusieurs années d'attente, notre demande d'une obligation pour tout nouvel immeuble construit de créer un jardin côté trottoir avec des arbres plantés en pleine terre de façon à agir sur trois axes :

- Purification de l'air ;
- Empêcher la création d'îlots de chaleur en été ;
- Absorption des surplus d'eau de pluie lors des épisodes méditerranéens.

L'ANQAEV et l'Université Nice Côte d'Azur

De 2018 à 2024, l'ANQAEV a participé aux travaux de l'Observatoire de la Transition Écologique et Citoyenne Côte d'Azur, elle participera aux travaux de la chaire dédiée à l'eau dont la première réunion a eu lieu le 4 décembre 2024 dans les locaux de l'Institut Méditerranéen de Recherche et d'Études sur le Développement Durable. La collaboration avec le Sic.Lab Méditerranée, laboratoire de l'Université Côte d'Azur, continue.



www.anqaev.fr



La qualité de l'air et un État français condamné à plusieurs reprises

Le 12 juillet 2017, le Conseil d'État condamnait l'État lui demandant de respecter les normes de pollution de la qualité de l'air de la directive européenne n°2008/50/CE du 21 mai 2008. Les feuilles de route émises par le gouvernement en mars 2018 ne répondant pas à la demande parce que publiées sans budget, ni finance, nous avons avec 72 autres associations et l'aide de maître Cofflard déposé une requête le 1^{er} octobre 2018. Le Conseil d'État a de nouveau condamné l'État le 10 juillet 2020 en raison de son inaction quant à la qualité de l'air. Le 4 août 2021, le Conseil d'État a astreint le gouvernement français à réserver et dépenser 10 millions d'euros pour la défense de la qualité de l'air. Sur ces 10 millions d'euros obtenus, 200.000 € sont versés à AtmoSud qui compte les investir dans le projet « capteurs-citoyens ».

Parallèlement, le 24 octobre 2019, la France a été condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour manquement aux obligations concernant la qualité de l'air. La CJUE « condamne la France pour manquement aux obligations issues de la directive qualité de l'air » de 2008. Selon l'institution, « la France a dépassé de manière systématique et persistante la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote depuis le 1^{er} janvier 2010 ». Douze agglomérations françaises sont concernées par ces dépassements : Paris, Marseille, Lyon, Nice, Toulouse, Montpellier, Strasbourg, Reims, Grenoble, Clermont-Ferrand, Toulon et la vallée de l'Arve.

Les tempêtes Alex, Aline et la catastrophe de Valence

Malheureusement, les immenses dégâts causés par les tempêtes Alex et Aline avec une pluviométrie atteignant plus de 300 litres au m² dans le haut pays sans compter les sécheresses, la multiplication des nuits tropicales et, aussi, l'augmentation conséquente année après année des primes d'assurance pour cause de « Catastrophes naturelles » confirment, si besoin est, l'aggravation constante de la situation climatique de notre région expertisée par les scientifiques du Groupement International d'Expert sur le Climat (GIEC) et du Groupement d'Experts sur le Climat de notre région (GREC-Sud).

La catastrophe de Valence, avec plus de 500 litres au m² et les dévastations qui ont suivi montrent bien que les positions de l'ANQAEV quant à la nécessité de déplacer tous les bâtiments accueillant du public sur le Paillon ou la nécessaire pause des travaux sur l'aéroport de Nice en attendant des études plus poussées et plus fines, sont justifiées.

Conclusion

L'ANQAEV, à son niveau et avec les moyens qui sont les siens, a participé, participe et participera à la protection de l'environnement des Niçois. Les actions décrites dans ce rapport moral le prouvent.

Daniel Moatti, *Président de l'ANQAEV, le 2 janvier 2025*